

*Les agents sont
en bourgeois.*

*Les socialistes
aussi.*

DEUX SCANDALES D'ÉTÉ :
“ à l'ombre ” et “ au grand air ”

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
LE N° 25 CENTIMES

10^e ANNÉE — N° 34 21 Août 1913
220, *Fg St-Honoré (8^e)* PAR AN : 10 FRANCS
Téléphone 589.55

Pour lire à la campagne.

A nos nouveaux lecteurs, à tous ceux de nos amis qui veulent faire connaître l'Œuvre et étendre le champ de son action nationale, nous recommandons vivement cette collection de douze brochures, que nous envoyons franco pour deux francs.

Chacune de ces brochures se vend séparément vingt-cinq centimes.

1. *Les Allemands chez nous : La France aux Métèques.*
2. *La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?*
3. *L'ŒUVRE au Palais : Le Procès de la camelote allemande.*
4. *Le commerce allemand en France : Les Prussiens masqués*, plaidoirie prononcée devant la neuvième Chambre par M^e Vincent de Moro-Giafferri.
5. *Les marchands de patriotisme : Ils ont Krupp, nous avons Schneider.*
6. *Sur 500 millions, combien pour le Creusot ?*
7. *Le bluff de l'aviation militaire : Nos "oiseaux de guerre" ? Des canards !*
8. *Circulez ! Étude sur la circulation parisienne.* par Jean Piot.
9. *La question de vie ou de mort : Des enfants ! Des soldats !* (Enquête sur la dépopulation).
10. *Les Intellectuels et la Patrie : D'Hervé à Jaurès*, par Gustave Téry.
11. *La Crise morale et les jeunes hommes*, par Gustave Téry.
12. *La Grande Question*, par Gustave Téry.

UN SCANDALE SOCIALISTE.

Le grand air.



J'ai lu récemment, dans l'*Humanité*, que la *Lutte de Classe* est mise à l'index. La *Lutte de Classe*, c'est un journal. J'ai même grand peur que ce ne soit qu'un journal, et qu'il n'y ait pas d'autre lutte de classe que celle qui s'imprime sur le coteau de Belleville. Mais que vais-je dire là, et resterai-je toujours un méprisable sceptique ! Non. La *Lutte de Classe* est mise à l'index. Aucun bon militant ne doit plus lire cette feuille. Je ne la lirai donc pas. Il faut de la discipline dans le parti. Où irions-nous, je vous le demande, si chacun gardait le droit de lire ce qu'il veut ? D'ailleurs, voyez les évêques. A tout instant, ils font défense de lire tel ou tel journal. Pourquoiles laisserions-nous exercer seuls cette prérogative ? Parce que nous ne sommes pas évêques ? Belle raison, ma foi, pour des esprits affranchis !

Tout de même...

Ah ! que d'abord je demande pardon à l'Eminentissime Jaurès, et à son vicaire général, le très digne et très pieux Renaudel ! Qu'on me permette, humblement courbé, de baisser, en signe de contrition, la ouate qui recouvre les extrémités majestueuses du vénérable pasteur Francis de Pressensé ! Je sais que je ne suis rien, que mon intelligence est faible, et ma

condition misérable. Je sais aussi qu'ils sont tout, et que je dois m'incliner devant leurs décisions augustes. Hélas! le doute monte en moi, et plus je m'efforce à le détester, plus il grandit.

La *Lutte de Classe* est dirigée par la citoyenne Cambier. Qui ne connaît la citoyenne Cambier, et n'a mesuré sa proibilité? Et je n'oublie pas que son mari est ce terrible citoyen Gambier qui fit voter jadis, au Congrès de Châlons, la fameuse motion qui porte son nom, la fameuse et gênante motion Cambier. Je l'affirme, le citoyen et la citoyenne Cambier furent toujours de purs et vaillants socialistes. Alors, comment, soudain, la citoyenne Cambier est-elle devenue un objet d'exécration?

C'est à cause du *Grand Air*.

Le *Grand Air* est une colonie de vacances qui fut fondée, voici quatre ans, par le parti socialiste, à Etables (Côtes-du-Nord).

Le Parti dépensa 44.000 francs.

Le Parti emprunta ensuite 40.000 francs au Crédit foncier. C'est le citoyen Sembat qui fit les démarches nécessaires. Le Crédit foncier n'avait rien à refuser à un financier aussi notoire, et à un propriétaire si important. Il prêta les 40.000 francs. La Colonie prospéra.

Elle prospéra si bien qu'elle put s'installer bientôt à Pornic, dans un bel hôtel de 80.000 fr., qu'elle revendit peu après 200.000 francs.

Car il ne faut pas croire que seuls les bourgeois savent faire des affaires. Attendez un peu que nous nous y mettions, nous! N'avons-nous point, parmi nos chefs, le citoyen Albert Thomas, qui signe modestement Maisonneuve des études financières à l'*Information*, journal de bourse?

Donc, voilà le *Grand Air* qui possède, au bout de deux ans, une brave petite somme de deux cent mille francs. Et on installe la colonie à Larmor Baden (Morbihan).

La citoyenne Cambier et la citoyenne Dubreuilh femme du secrétaire général du parti, sont chargées de la direction.

Le citoyen Poli est administrateur.

Et les ennuis commencent.

La citoyenne Cambier croit s'apercevoir qu'on cherche à enlever au Parti la propriété et le contrôle du *Grand Air*.

En outre, elle constate avec horreur qu'on reçoit des colons de première et de deuxième classes. Les seigneurs de la Sociale et leurs invités bourgeois sont logés dans les meilleures chambres. Et on fourre les modestes et ingénus militants dans la cave. Mme Dubreuilh s'adjuge une femme de chambre. Enfin, pas la moindre égalité, dans cette Clairière socialiste.

La citoyenne Cambier s'agitte, se plaint, réclame, proteste.

Et elle demande que la Commission de contrôle du Parti exerce ses fonctions.

Mais on lui répond que la colonie n'a rien à faire avec le Parti.

La citoyenne Cambier s'indigne.

— Comment! Mais la Colonie appartient au Parti! Et on lui fait comprendre que ce n'est pas sûr du tout.

Elle écrit alors, à Paul Lafargue, qui lui répond :

Draveil, 8 octobre 1911.

Chère citoyenne Cambier,

Je n'aurais jamais cru que Dubreuilh, Renaudel, Poisson, etc., auraient voulu dépouiller le Parti de la propriété du Grand Air.

Mais si le Grand Air n'appartient pas au Parti, à qui appartient-il donc?

Quant à ce que dit Renaudel, qu'il fera son possible pour que la question ne soit pas portée devant le Parti, il s'y prend trop tard, car elle y est portée, puisque la C. A. P. l'a discutée, et que Dubreuilh, dans son rapport au Conseil national et au Congrès, doit en parler; et s'il la passe sous silence, tout membre de la C. A. P. a le droit de signaler son omission. Maintenant, il faudrait porter la question dans les sections et la Fédération de la Seine, en écartant toute question personnelle et en se bornant simplement à demander :

A qui appartient le Grand Air?

Il faudrait voir Sembat et lui demander s'il a fait les démarches auprès du Crédit foncier pour une colonie qui n'appartiendrait à personne : car personne, si ce n'est le Parti, ne peut réclamer la propriété du Grand Air.

Je ferai mon possible pour assister à la prochaine réunion.

Mille amitiés.

PAUL LAFARGUE.

Cette lettre n'est-elle pas claire ? Et que puis-je en penser, obscur militant que je suis ?

Ceci : que Dubreuilh, et Poisson, et l'énorme Renaudel veulent débouiller le Parti de la propriété d'une entreprise qui rapporte des bénéfices.

Mais à qui veulent-ils la donner ?

Cela, je n'en sais rien.

Bien sûr, ni Dubreuilh, ni Poisson, ni même Renaudel ne veulent mettre l'argent dans leur poche.

Mais où veulent-ils le mettre ?

De cela encore, je ne sais rien.

La citoyenne Cambier n'en savait rien non plus, mais ce qu'elle savait, c'est que la Colonie de Larmor appartenait au Parti, et devait rester au Parti. Elle continua à réclamer. On trouva qu'elle réclamait trop. Et soudain, on l'accusa d'avoir volé.

Oui, on accusa la citoyenne Cambier d'avoir pillé la caisse du *Grand Air*. Et l'*Humanité* reproduisit cette accusation.

Mais la citoyenne Cambier est une femme déterminée.

Puisque le Parti ne lui rendait pas justice, peut-être les magistrats bourgeois seraient-ils plus bienveillants.

Elle déposa donc une plainte au parquet.

Et voilà les accusateurs très ennuyés.

Jusque-là le citoyen Renaudel avait organisé tout une entreprise de silence. Quel homme admirable ! Il sait aussi bien se taire que parler, faire poser des affiches et escamoter les avis ! Toutefois ce double talent devenait inutile. Il fallait maintenant entrer en conversation avec la terrible citoyenne, et parler quand elle le voudrait, aussi longtemps qu'elle le voudrait.

Ou bien, c'était le scandale.

Alors, un habile procédurier imagina un expédient ingénieux : nommer une commission d'arbitrage.

On la nomma. Et la citoyenne Cambier fut bien contente. Le citoyen de Pressensé présida la commission. Au moment d'entendre les parties, il demanda d'abord à la citoyenne Cambier de retirer sa plainte au parquet.

Elle y consentit, à la condition suivante :

Il serait remis à un expert comptable toutes les pièces nécessaires pour faire la lumière.

Le président trouva cette condition fort légi-

time. Il déclara même que si les adversaires de la citoyenne Cambier ne remettaient pas toute leur comptabilité, il se retirerait, lui, président.

Donc la citoyenne Cambier retira sa plainte.

Et puis les administrateurs du *Grand Air* ne donnèrent pas toute leur comptabilité.

La farce était jouée.

Un beau jour, la citoyenne Cambier s'aperçut que les délais juridiques étaient passés. Elle ne pouvait plus déposer une nouvelle plainte.

Alors, qu'on pense de cette affaire ce que l'on voudra, que l'on croie la citoyenne Cambier, qui accuse la citoyenne Dubreuilh et le citoyen Poli d'avoir commis des... irrégularités, ou bien que l'on croie la citoyenne Dubreuilh et le citoyen Poli, qui accusent la citoyenne Cambier d'avoir commis des malversations, peu importe. Il reste que la citoyenne Cambier demandait un jugement loyal, et qu'elle ne l'a pas obtenu.

Un expert nommé par le citoyen de Pressensé reconnut que la comptabilité de la citoyenne Cambier était régulière.

Mais, dans l'intervalle, la citoyenne Cambier avait été chassée du *Grand Air*.

Est-ce juste ?

Je vous l'ai dit. Je ne suis rien. Rien qu'un pauvre petit militant sans influence, et qui ne doit pas se permettre de juger les lumières du grand appartement, comme disent nos F. .

Mais comment me retenir d'éprouver quelque défiance ?

D'ailleurs, le même expert qui rendait hommage à la probité de la citoyenne Cambier, était contraint de reconnaître que la comptabilité de ses adversaires était « irrégulière à tous les points de vue ».

« Il existe, écrit-il dans son rapport, un re-

gistre qu'on peut dénommer livre de caisse, sur lequel ont été faits des grattages, des annotations diverses, et un livre de bilans ne présentant aucun des caractères requis pour ne pas prêter à la critique ».

Alors, si les livres qu'on lui a remis sont aussi imparfaits, que peuvent être ceux qu'on refuse de lui communiquer ?

J'ai sous les yeux une liste de questions posées par la citoyenne Cambier à l'expert. En voici quelques-unes.

— Vérifier si M. Dubreuil a payé sa pension 1910 (un mois).

— Vérifier si M. Dubreuilh a payé sa pension 1911 (un mois).

— Vérifier si M. Poli a payé sa pension du 15 au 30 septembre 1911.

— Vérifier pour M. Revillion, 4 personnes, en tout 21 semaines.

Etc.

Et l'expert a vainement essayé d'obtenir une réponse.

Pourtant, il est manifeste que le citoyen Dubreuilh, secrétaire général du Parti, a payé sa pension. Il n'est pas un de ces gaillards sans scrupule qui se feraient donner le vivre et le couvert aux frais du Parti.

Donc, pourquoi refuse-t-on de le dire.

Je n'y comprends rien.

Mon âme est triste et incertaine.

La citoyenne Cambier intente un procès, qui sera appelé le 8 octobre prochain.

Les journalistes bourgeois iront à l'audience, et écouteront, et se divertiront à nos dépens.

Je suis désolé.

LE PROLÉTAIRE CONSCIENT.

Les Lois de la Jungle.

Le préfet de police vient de faire afficher sur tous les monuments publics l'ordonnance du 3 mai 1844, réglementant la chasse dans le département de la Seine. Voilà un excellent ouvrage didactique qui, malgré quelques longueurs et certaines obscurités dues à sa rédaction archaïque, contient tous les renseignements... ou, pour parler une langue purement cynégétique, tous les « taïauts » nécessaires au chasseur parisien.

D'après l'article premier de cette ordonnance, nous apprenons que la chasse sera ouverte dimanche prochain dans le département de la Seine, au lever du soleil. Mais l'article 2 apporte cette restriction importante que l'ouverture, en ce qui concerne Paris, est fixée à midi.

On sait, en effet, que les Parisiens aiment à se lever tard et qu'ils sont encore dans leurs draps, isolément ou par paires, à l'heure où les matineux habitants de Neuilly et de Courbevoie battent leurs halliers, leurs taillis et leurs guérets.

On ne peut s'empêcher cependant de faire remarquer que la journée de chasse des Parisiens est par trop limitée. Non seulement ils commencent plus tard que les autres habitants ruraux du département de la Seine, mais ils terminent plus tôt.

Car si les Tuilleries, où on trouve beaucoup de moineaux, ferment seulement à 10 heures du soir, le Luxembourg, où il y a du ramièr, est clos dès 7 heures... de même que le Jardin d'acclimatation, si giboyeux en bêtes de poil et de plume.

L'article 3 apprendra aux chasseurs parisiens

(et c'est une chose assez peu connue), que dans l'exercice de leur sport favori, ils sont placés sous la surveillance des gardes-pêche, des employés de l'octroi et de tous les fonctionnaires des contributions indirectes. Les braconniers, par contre, n'ont rien à craindre des agents en civil, qui d'ailleurs sont presque tous en prison à l'heure où nous mettons sous presse...

La partie la plus récréative de l'ordonnance est intitulée **Police de la Chasse**.

Le chapitre I^{er} du titre I interdit sagement la chasse à courre, à cors et à cris après la clôture de la chasse. La circulation à Paris étant en effet fort intense au cours de ces mois d'hiver, le passage d'un cerf suivi d'une meute, suivie elle-même de cavaliers en habits rouges et d'amazones, entraînerait certainement la marche des autobus... Sans compter que, par d'autres dispositions réglementaires, il est interdit de jouer du cor à Paris. On ne tolère que le cor aux pieds, qui est pourtant de beaucoup le plus gênant pour la circulation et le cor législatif, qui est de beaucoup le plus bruyant.

Le chapitre III autorise la chasse au gibier d'eau. Pour chasser le gibier d'eau, dit fort sagelement l'ordonnance du 3 mai 1844, le chasseur devra suivre un cours d'eau, soit à pied, soit en bateau.

Il est interdit au chasseur de s'écartier à plus de 30 mètres du cours d'eau où il chasse. C'est sans doute pourquoi, sur le bord de tous les cours d'eau du département de la Seine, on a planté des murs à une distance maxima de 30 mètres. Cette mesure, qui oppose un obstacle matériel aux passions irréfléchies des chasseurs, doit rendre les contraventions extrêmement rares.

Mais voici le titre II, qui interdit la chasse « des rapaces nocturnes, des chevêches et chevêchettes, des hiboux brachyotes, des syndactyles en général, des rousseroles et des pragmata. »

Fort bien. Mais le titre III recommande de chasser, en tant qu'animaux nuisibles « les gy-paëtes barbus, les pyrargyres et les balbuzards fluviaires ».

Voici donc une cruelle énigme :

Comment le Nemrod arpantant les chaumes des Batignolles ou la brousse du Gros-Caillou saurait-il résoudre ce problème qui embarrasserait M. de Buffon : distinguer, au vol, un syndactyle d'un balbuzard fluviaire, reconnaître d'un rapide coup d'œil si tel hibou est ou non brachyote, s'il a affaire à un oiseau dont la chasse est autorisée, ou s'il s'expose, en tirant, à une contravention.

Le chasseur s'adressera à un agent, et lui demandera :

— Cet oiseau qui vient de s'envoler est-il un pyrargyre ou un pragmate ?

De deux choses l'une : ou bien l'agent ne sera pas au courant de l'ordonnance préfectorale ; et alors, il croira que le chasseur a voulu l'insulter ; il prêtera serment, au besoin, qu'on l'a traité de pyrargyre, et le délinquant passera au poste un temps précieux, pendant lequel il ne tuera ni gy-paëte barbu, ni chevêche, ni chevêchette.

Ou bien l'agent sera au courant : il aura sur lui un album, avec signalement et photographie des espèces animales en question. Et alors, le temps qu'il cherche l'oiseau dans le répertoire et qu'il l'identifie, le spécimen vivant signalé à son attention sera probablement hors de portée.

Une disposition spéciale de l'ordonnance nous enseigne la manière de chasser les animaux nuisibles au moyen des pièges.

« Les pièges doivent être placés au moins à deux mètres du sol. »

Avec ces pièges-là, on ne prendra que des girafes.

La partie intitulée : **Sécurité Publique** est un pur bijou :

Article 1^{er}. — Il est interdit de tirer avec des armes à feu sur les routes et sur les chemins publics (évidemment, ça serait de la poudre perdue).

Article 2. — Le tir à l'aide d'une voiture, de chevaux ou de bestiaux, est interdit (en tout cas, il est plus pratique de tirer à l'aide d'un fusil).

Le titre IV (article 24) vous prévient loyalement que quelques pièces de gibier ne se rencontrent pas dans la région parisienne ; et il les énumère :

La gélinotte russe ; les colins de Virginie ou de Californie ; les faisans dorés, vénérés, argentés, ou de lady Armherst ; les ours et les rennes ; le chevrotain porte-musc recouvert de sa peau.

Evidemment, cette énumération est strictement limitative. Il faut donc vous attendre à ce que votre chien arrête au coin de la rue du Quatre-Septembre et de la rue de Grammont, un chevrotain porte-musc non recouvert de sa peau.

L'ordonnance préfectorale se termine par quelques sages recommandations relatives à la divagation des chiens.

Tiens, ce sont les chiens qui divaguent ?

Et maintenant, comme dit Kipling, bonne chasse à vous tous, qui connaissez la loi de la Jungle !

G. DE LA FOUCARDIÈRE

Guignol rossé par le Commissaire.

Nous n'avons jamais fait ici l'éloge de M. Lépine et nous l'avons souvent combattu, c'est pourquoi l'on nous pardonnera peut-être de ne pas profiter, pour l'accabler, du jour où il n'est plus rien — où il n'est plus rien que député. Ainsi nous nous montrerons différents d'autres journalistes qui ne veulent rien lui pardonner, dans sa disgrâce, précisément parce qu'ils l'ont beaucoup aimé, dans sa puissance.

Que M. Lépine ait laissé s'acclimater parmi ses policiers d'étranges mœurs, voilà qui est bien certain et que les agents en bourgeois, race puissante, anonyme et subalterne, soient d'un maniement dangereux, voilà ce que tout le monde sait, pourtant il y a dans des scandales du genre de ceux qui éclatent aujourd'hui, des responsabilités qui dépassent M. Lépine et ses agents.

Et somme toute, c'est peut-être aussi la faute du public.

La tâche de la police était jadis ingrate. Tout le monde savait qu'une société doit se défendre, mais personne ne pensait qu'elle y eût de mérite. On trouvait très naturel que les gens sauvegardent leur portefeuille, mais on ne leur en avait pas une reconnaissance démesurée. On disait :

— Il faut des sergents de ville.

Mais personne ne pensait à dire :

— Qu'il est beau d'être sergeant de ville !

Et, au total, on riait beaucoup lorsque Guignol rossait le commissaire.

Depuis quelques années, tout cela était changé. La police avait conquis une grande popularité. On avait découvert que la défense de l'ordre n'était plus un métier, mais que c'était un sacerdoce. Lorsque quatre sergents de ville menaient au poste un manifestant ivre, on criait :

— Vive les agents !

Et on voulait lyncher l'ivrogne.

Lorsque le cortège présidentiel se rendait aux courses, la foule criait :

— Vive Lépine !

On est d'ailleurs obligé de convenir que ce n'était tout à fait la faute ni de Lépine, ni de la foule et qu'il eût été, tout de même, difficile de crier :

— Vive Fallières !

Mais enfin et quels que fussent les motifs secrets de tout cet enthousiasme, l'enthousiasme existait et c'était déjà surprenant.

Monsieur Lecoq revenait à la mode, la jeunesse s'enchantait des hauts faits de Sherlock Holmes et M. Louis Madelin, lui-même, remarquable historien, réabilitait Fouché.

Les policiers ont fini par croire que c'était arrivé. Qui pourrait leur en vouloir ?

Ils se sont dit qu'une popularité si spontanée devait être justifiée. Ils se sont mis à se regarder dans la glace et ils se sont admirés. Puis, comme ils ont, le plus souvent des âmes simples, ils ont conclu tout naturellement :

— Ce ne serait pas la peine d'être admirables, comme nous le sommes, si ça ne devait nous profiter en rien.

Et ils se sont mis à « profiter ». Ils ont profité de la confiance que leur témoignaient les juges pour faire condamner des innocents, dont la figure ne leur « revenait » pas. Ils ont profité de la sym-

pathie du public, pour exercer quelques menus larcins. Ils ont profité de l'admiration populaire, pour brimer le populaire.

Le bon peuple continuait cependant à les admirer. Guignol ne se sentait pas d'aise, en se voyant, à son tour, rossé par le commissaire et Clemenceau, autre Guignol, pour essayer de se rendre à son tour sympathique, se proclamait solennellement « le premier flic de France » ce qui ne parvenait même pas à dégoûter les autres.

Naturellement, tout cela a mal fini. Il fallait s'y attendre.

On révèle brusquement aux agents de la force publique que la force publique n'est pas faite pour leur besoin privé et que s'ils sont dignes d'admiration, cela ne leur confère pourtant pas de droits particuliers — ils en sont bien étonnés.

On ajoute que les méthodes de Lépine ont été funestes, que la police a été par lui complètement désorganisée et que, en somme, il fut un préfet de police déplorable — les agents n'y comprennent rien.

Quand, après avoir donné à Sancho Pança le soin de gouverner une île, on vint lui dire qu'il n'était qu'un domestique, Sancho Pança ne voulut point le croire. Pourquoi voudriez-vous que l'agent numéro 0, admette plus facilement qu'on vienne lui dire :

— Vous vous croyez le roi de votre « îlot », mais vous n'en êtes que le serviteur.

L'agent 0 reste convaincu qu'on commet à son égard une grande injustice.

En réalité, on la commet, car un sergent de ville n'est peut-être pas coupable d'une faute si grave qu'on pourrait croire, lorsqu'il lui advient de manquer de sens critique.

LE CHIEN DU COMMISSAIRE.

POTINS & PANTINS

Histoire d'eaux sales.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal a décidé d'appliquer une tranche de l'emprunt des grands travaux au développement du service d'assainissement des eaux de la Seine dont l'*Œuvre* a déjà entretenu ses lecteurs.

Ce qui est remarquable, c'est qu'aucun des orateurs qui ont cru devoir superposer aux flots des égouts ceux de leur éloquence n'ait pu documenter l'assemblée sur le fonctionnement scandaleux de ce service. Si scandaleux que les ouvriers mêmes employés aux usines de Clichy, de Colombes et d'Achères s'en indignent, bien que leur travail en soit considérablement allégé.

Pour empêcher les eaux des égouts de contaminer celles de la Seine, on a inventé de les épandre en de vastes terrains achetés ou loués par la Ville de Paris. Elles y sont acheminées par le truchement des trois usines en question.

La Ville ne pouvait laisser inutilisés des terrains propres à la culture. Elle les a donc loués, ne pouvant cultiver elle-même, en les grevant de la servitude pour laquelle elle les avait achetés et en imposant à ses fermiers de recevoir une certaine quantité journalière d'eau d'épandage.

Jusque-là, tout semble normal. Mais ce serait mal connaître l'administration que supposer

qu'elle pût agir à la fois comme un mandataire fidèle et comme un commerçant avisé.

Au lieu de traiter de gré à gré avec les maraîchers d'Achères, de Triel et des environs, la Ville de Paris a adjugé en bloc la location de ses champs à une seule personne, M. Lethias, qui paie un prix dérisoire, et qui, lui, sous-loue — beaucoup plus cher naturellement — en détail. La différence, qui pourrait être perçue directement par l'administration, constitue, on le voit, une perte séche pour les contribuables.

D'autre part, nous l'avons dit déjà, les maraîchers veulent tirer de leur culture le maximum. Aussi ont-ils réussi — avec quelles complicités, nous l'ignorons — à obtenir qu'on ne leur envoie que la quantité d'eau qui leur est nécessaire. De telle sorte qu'au lieu d'être une servitude, l'épandage est devenu un bénéfice considérable.

Dans les années pluvieuses, il se passe des semaines sans que les usines fonctionnent. Les ouvriers, payés par la Ville, n'en sont pas moins à leur poste, prêts à mettre en route, si l'ordre en parvient d'Achères.

Et, dans ce cas, les eaux des égouts sont purement et simplement rejetées à la Seine par l'usine de Clichy. Un jour de la semaine dernière, Clichy a déversé dans la Seine quatre cent mille mètres cubes d'eau contaminée, — puisqu'elle n'est filtrée que sur le plateau — dont les maraîchers n'avaient pas besoin !

Cependant, le Conseil municipal, auquel la moindre enquête eut démontré la réalité de ces faits, a jugé qu'un nouvel émissaire était nécessaire pour débarrasser la Seine des eaux d'égout. Des millions vont encore être dépensés pour le plus grand bénéfice des agriculteurs de Seine-et-Oise. Alors qu'il eût suffi, pour assurer l'assainissement, de veiller à la stricte exécution du cahier

des charges et de forcer les locataires à recevoir la quantité d'eau minima qui y est prévue.

En attendant, du reste, l'administration est en train de renouveler le bail de M. Lethias. Il n'est pas de petits gaspillages.

Bebel orateur.

Bebel, l'une des gloires les moins contestées du socialisme international, était l'idole des social-démocrates allemands pour ses convictions patriotiques, comme pour son éloquence toute particulière.

Chose qui peut à première vue sembler étrange, c'est par l'ironie qu'il avait conquis la mentalité plutôt lourde de ses compatriotes. Nul ne savait comme lui manier le sarcasme, décocher la riaillerie. Aux divers congrès, Hervé, qu'il ne pouvait souffrir, car il ne comprenait pas l'antipatriotisme, en a su quelque chose.

Il avait, avec le toupet de Rochefort, la pose de Clemenceau. Les mains dans les poches, les cheveux argentés plantés drus, l'œil d'un bleu d'acier, la lèvre supérieure extrêmement mince, il parlait d'une voix sèche. Son geste était rare et saccadé. Il avait seul le pouvoir de déchaîner les applaudissements ou les murmures du groupe allemand dans les congrès internationaux. Ses amis, les yeux fixés sur lui, restaient insensibles aux plus belles périodes, à moins que s'animât son masque dédaigneux de vieux tigre au repos.

Une de ses caractéristiques était qu'il pouvait prononcer vingt, trente discours par jour, inlassablement. En revanche dans la conversation, on ne pouvait guère tirer de lui que des monosyllabes. Les yeux mi-clos, il semblait loin, bien loin, de

ses interlocuteurs qui lui arrachaient péniblement un « Nein ! » ou un « Ia ! » à peine accentué. Et cela faisait le désespoir du camarade méridional Jaurès.

Les agents sont-ils de braves Gens ?

Le scandale du cinquième arrondissement ramène sur l'eau la question du recrutement des agents et des inspecteurs de la sûreté.

Alors qu'il est très difficile d'entrer dans une maison de commerce, même la moins cotée, sans références sérieuses, on entre dans la police comme dans un moulin.

L'an passé, un jeune employé de banque avait formé avec quelques camarades une association de détournement de titres. Pris en flagrant délit avec deux de ses complices, au moment où il présentait à un changeur un Bon Panama volé quelques jours auparavant, il ne dut qu'à la bonté de son directeur d'éviter la correctionnelle. Il avait néanmoins été appelé au Parquet et sévèrement admonesté.

Huit jours après, il était nommé inspecteur de la sûreté.

Il continua, du reste, ses opérations et fut compromis récemment dans l'affaire du vol des titres du Crédit Lyonnais pour laquelle l'auteur principal, son ami de régiment, fut condamné à deux ans de prison.

M. Lépine disait un jour : « Je ne puis pourtant pas recruter mes agents parmi les ambassadeurs. » Ce n'est pas une raison pour les recruter parmi les voleurs.

Son café.

Lorsque M. Deperdussin brillait dans toute sa gloire au ciel de l'aviation, il daignait parfois des-

cendre des hauteurs pour aller prendre en une taverne de l'avenue de Villiers quelque reconstituant apéritif. Très simplement, il serrait la main au garçon et s'installait, tandis que s'élevait un murmure admiratif.

A sa table s'entassaient vite un certain nombre d'individus d'allure un peu bizarre, peu élégants, moins distingués. Si quelque passant s'étonnait, les habitués lui expliquaient : « C'est Deperdussin, le patron de Vedrines. Ce sont ses mécaniciens et ses champions. Les aviateurs, n'est-ce pas, ça se recrute un peu partout. »

Aujourd'hui les habitués du café de l'avenue de Villiers veulent tous avoir prévu la débâcle de M. Deperdussin. Et ils affirment volontiers : « Je l'ayais bien dit ! Il n'y avait qu'à voir les gens dont il s'entourait. Des aigrefins ou des apaches, qu'il amenait prendre ici l'apéritif. J'en ai été choqué bien souvent ! »

Vérité en deçà de la Santé, erreur au-delà !

Le pauvre camarade.

La 28^e section du parti socialiste uniifié continue à jouer au camarade Willm les tours les plus pendables.

On sait qu'à Levallois, sous couleur de représentation proportionnelle et pour battre la municipalité républicaine sortante, les socialistes ont fait alliance avec la droite. La continuation de cette alliance est la meilleure chance de succès du candidat des unifiés aux élections prochaines.

Est-ce pour faire pièce à M. Willm que les gros bonnets du parti entendent imposer le divorce aux militants levalloisiens ? On ne sait. Le certain est que l'alliance est à peu près rompue, par le fait

des révolutionnaires. Ceux-ci, qui se sont réservé la majorité des sièges au conseil municipal, arrivent aux séances avec des ordres du jour tout préparés, rédigés à la 28^e section et signés de celle-ci. Ils n'acceptent aucune discussion et ne veulent faire à leurs alliés d'hier la moindre concession.

Les conseillers de droite ont fini par se fâcher. A la dernière séance, ils ont déclaré qu'ils n'entendaient pas continuer ce jeu de dupes. Des paroles plutôt vives furent échangées, et l'un des adjoints unifiés jura d'écraser le « parti des agenouillés ! »

Et ce pauvre Willm paiera les pots cassés.

La municipalité de Levallois accumule les gaffes de telle sorte qu'il est presque impossible de n'y pas voir un plan concerté.

Dans la même semaine, elle s'est mise à dos, si j'ose dire, les gymnastes, en refusant à la plus importante société, la « Levalloisiennne », qui ne veut pas faire de politique, l'entrée et l'usage du Gymnase municipal; — ses commerçants, par une série de mesures tracassières; — les propriétaires et les entrepreneurs, en faisant subitement dresser par dizaines des contraventions à tous ceux qui, suivant d'anciens errements, entament les menues réparations avant d'avoir reçu l'autorisation municipale qu'on leur fait attendre des semaines.

Non contente de s'être ainsi assuré une importante minorité pour le cas où triompherait la représentation professionnelle chère à Robert de Jouvenel, elle a mécontenté la masse des électeurs d'autre façon.

Ainsi, elle a refusé de convoquer les jeunes gens pour la formation de la classe et l'établissement des listes de révision. Il a fallu que la pré-

fecture en prît l'initiative, et Levallois est l'une des rares communes de banlieue où les futurs conscrits sont avisés par des affiches émanant de l'administration centrale et non signées de la municipalité.

Enfin, le maire de Levallois a interdit aux musiques locales de jouer la *Marseillaise* soit à l'occasion des fêtes publiques, soit aux concerts de l'Hôtel de Ville.

On aura vraiment ses aises dans la Cité Future!

Sérénité.

L'Académie française ne prend pas de vacances. Une dizaine de ses membres assistaient la semaine dernière à la séance, qui fut, dit un communiqué, consacrée aux travaux du dictionnaire. On admit les mots éteignoir, éteindre et étandard. M. Jules Claretie, sur le premier terme, abonda en aperçus ingénieux.

A trois mots par séance, nous ne risquons guère de voir terminé le nouveau dictionnaire de l'Académie.

Alors qu'on en était à la lettre *b*, un statisticien avait calculé que nos Quarante n'auraient terminé leur besogne qu'en 3289 ans et que la génération qui aurait le bonheur de jouir de la lettre *z* serait celle qui vivrait vers l'an 5200. Pour que nous profitions du Dictionnaire complet, il faudrait qu'il eût été commencé sous le règne du roi Minos.

Mais le roi Minos était un sage et ne désirait d'autre bien que celui que sa main pouvait atteindre.

Pour tout changement d'adresse,
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.

LES BALANÇOIRES DE THÉMIS

Comment on devient membre du Conseil de l'Ordre

On ne devient pas, on naît membre du Conseil de l'Ordre.

L'avocat destiné à cette fonction est gravé dès l'enfance ; il possède le sens du pontificat, et le goût de l'amitié utile.

Une candidature au Conseil de l'Ordre se prépare de loin, dès les premières années du stage.

Tel jeune avocat, mûri d'avance par un atavisme robin, promène dans les couloirs une silhouette voûtée, un front absorbé, un regard déjà pâli par le temps. Il est promis, avec évidence, au Conseil. C'est par modestie qu'il se contente, pour prendre patience, du titre inférieur de secrétaire de la Conférence.

Le Conseil de l'Ordre est une institution ancienne, si ancienne que sa raison d'être se perd dans la nuit des temps.

Quelques vieillards se souviennent qu'il avait autrefois pour objet de faire respecter les règles de l'Ordre.

Mais les vieillards déraisonnent souvent. Il ne faut pas attacher trop d'importance à leurs paroles.

En fait, ce conseil apparaît comme une réu-

nion de vingt personnes âgées, soucieuses d'augmenter leur patrimoine.

A cet effet ces vingt avocats se réunissent une fois par semaine, pour délibérer sur des objets inconnus.

Puis ils reviennent à leurs cabinets, où ils réclament à leurs clients des honoraires considérables.

Parfois, le Conseil de l'Ordre se souvient de ses origines, et que la justice disciplinaire lui est confiée ; des poursuites sont exercées contre un avocat qu'on a soin de choisir jeune, sans appuis et pauvre, pour éviter des ennuis ; et les vingt anciens l'immolent solennellement sur l'autel des traditions.

Lorsqu'un avocat est inscrit depuis dix ans au tableau, il estime généralement que l'heure a sonné pour lui d'aspirer au Conseil de l'Ordre.

Il lui reste à faire partager cette opinion par ses confrères, qui sont en même temps ses électeurs.

Il se souvient alors de camaraderies très anciennes, et aborde dans les couloirs des amis dont les événements l'avaient séparé.

Il montre un grand zèle pour les intérêts de l'Ordre et imagine des réformes indispensables.

Il témoigne à des confrères inconnus une amitié violente, et s'efforce, avec des sourires, de développer chez eux un sentiment analogue.

Il prodigue, s'il en est capable, cette poignée de main qui, neuf fois sur dix, fait de celui qui la reçoit un ami, et de celui qui la donne, un bâtonnier.

C'est un art difficile : M^e Poincaré ne l'avait pas.

Il eut beau, dans les deux mois qui précédèrent

l'élection faire passer au Sénat une loi ouvrant aux avocats l'accès du Tribunal de Commerce, il ne savait pas sourire : son petit air constipé lui coûta le Bâtonnat.

La foule des humbles confrères est sentimentale : au service rendu par le confrère sénateur, elle préféra la cordialité géante de M^e Labori ; à la poignée d'avoine, elle préféra la poignée de main.

Le candidat au Conseil de l'Ordre doit donner des dîners.

C'est une mise de fonds que certains ne risquent qu'avec tristesse et parcimonie. Ils ont tort : le convive n'est point ingrat ; il vote bien.

Le difficile est de savoir qui inviter. Il y a deux modes de recrutement.

Il y a d'abord le recrutement qu'on peut appeler par engagements volontaires. Une troupe d'habituerés est connue. On sait ceux qui acceptent et la liste circule. Ils se retrouvent partout, et se saluent d'un air complice.

L'autre mode de recrutement est réservé au candidat grand seigneur : c'est le recrutement par levée en masse : seul M^e Busson-Billault l'a pratiqué.

Il ouvrait l'annuaire ; il invitait tous les A, puis tous les B. Ainsi jusqu'à Z.

Outre que cette méthode est somptuose, elle a des avantages : elle évite de faire des mécontents. Le convive, d'autre part, sait toujours avec qui il dînera : il se reporte à l'annuaire, et connaît ses confrères alphabétiques.

On se souvient du jour où tous les Durand furent priés ensemble. Cela créa quelque confusion.

L'inconvénient est qu'on ne sait pas toujours

à qui on a affaire. Des familiques inconnus abusent des cigares.

Un soir, durant le dîner, on s'étonna d'un confrère qui, au bout de la table mangeait avec une voracité silencieuse. Personne ne le connaissait. En désespoir de cause, on questionna pour savoir son nom, le maître de maison : « Hélas, dit-il, j'allais vous le demander ».

La règle est que les dîners vont en augmentant de nombre et de magnificence jusqu'au jour de l'élection. Après quoi ils cessent brusquement.

Il est sans exemple qu'un membre du Conseil de l'Ordre, n'ait pas été, dans le mois qui suit son élection, atteint par un deuil de famille.

L'accès du Conseil de l'Ordre est, jusqu'à présent, resté fermé aux israélites. C'est notre Saint des Saints. Chacun son tour.

Plusieurs fois on a tenté de flétrir cette consigne. Mais le conseil, qui compte parmi ces membres un certain nombre de sceptiques, quelques athées et beaucoup d'indifférents, s'est montré inflexible sur cette question confessionnelle.

M^e Rodrigue n'est qu'une apparente exception. C'est qu'il appartient à cette sorte d'israélites distingués qui étant déjà installés en Espagne au moment de la Passion, n'ont pas voté la mort du Christ. Cette considération lui a ouvert la porte du Conseil.

Cette année, un autre israélite a failli pénétrer, par surprise. D'ingénieux amis présentèrent sa candidature comme une plaisanterie : « Votez donc pour Jacobson. Il n'est pas candi-

dat. Il sera bien étonné d'avoir quelques voix. C'est un bon tour ».

La plaisanterie fut jugée si excellente, qu'au dépouillement du scrutin il se trouva qu'avec quelques voix de plus Jacobson était élu.

Certaines candidatures sont à longue échéance.

On cite des candidats qui firent jusqu'à six campagnes de dîners.

Souvent, il faut attendre d'avoir doublé le cap de la cinquantaine, avant de pouvoir, par une tardive dignité, doubler le prix de son talent.

L'attente suggère des manœuvres inédites, des manières touchantes de gagner le cœur des confrères. Toutes sont bonnes : la façon de donner vaut moins que ce qu'on donne.

Il est un jeune avocat dont les vues sont précocees ; il n'assiste jamais à un dîner de confrères sans s'être muni d'une boîte de cigares qu'il laisse piller avec une nonchalance savante.

Un autre candidat se présenta un jour au bureau de location d'un théâtre du boulevard, et, dans l'intention de faire largesse à quelques confrères, demanda vingt-cinq fauteuils : « Monsieur, répondit la caissière vexée, nous ne traitons pas avec les marchands de billets ».

Signalons pour terminer qu'un dernier moyen de devenir membre du Conseil de l'Ordre est d'avoir du talent. Ce moyen, peu usité d'ailleurs, est dangereux : le candidat qui a du talent doit donner deux fois plus de dîners.

JEAN BREZOLLES.

Les amants de la poëtesse

A Beaumelle-sur-Loing où, si les événements sont rares, on compense du moins leur pénurie par l'attention méticuleuse qu'on prête aux moindres circonstances, Mme Louise Crépin avait accompli ce prodige : s'établir, étrangère, dans la petite ville et y prendre ses habitudes sans provoquer la médisance ni, presque, la curiosité.

Elle était petite, maigre et brune, point laide sans paraître belle, et se vêtait généralement de noir. Selon les goûts, on pouvait lui attribuer de trente-deux à quarante-cinq ans. Elle en comptait exactement trente-huit. On la savait veuve et pourvue de rentes médiocres, dont elle vivait.

Le boucher, l'épicier ou la modiste n'avaient jamais eu à se plaindre de ses paiements ni de son humeur. Elle fréquentait l'église, où elle avait une chaise. Ces dames, qui d'abord lui avaient rendu son salut avec circonspection, étaient les premières, maintenant, à la reconnaître et elles ne songeaient point à lui reprocher de ne pas pousser plus avant les relations, car elles mettaient sa réserve sur le compte du chagrin qui sied à un honnête veuf.

Ce fut dans la librairie des demoiselles Martin que fut portée à sa réputation la première atteinte.

Un paquet de livres venait d'arriver de Paris, que Mme Crépin avait commandés. Mlle Martin l'aînée l'ouvrit en présence de quelques clientes. Mme Bourdon, la femme du notaire, ajusta son face à main pour regarder les titres. Elle lut : *Les*

affres du cœur, Le luth enamouré, Les inouies caresses...

— Voilà des ouvrages bien peu convenables! observa-t-elle.

— Je n'aurais pas osé le dire, acquiesça Mlle Martin, l'aînée.

— Elle ne lit jamais que des vers! renchérit Mlle Martin, la cadette.

A quelque temps de là Paul Moreau, le premier clerc de M^e Bourdon, fit, dans un catalogue, une découverte retentissante :

Vient de paraître
Le vertige d'aimer
poésies
par Mme Louise Crépin
avec un portrait de l'auteur.

En hâte on fit venir trois exemplaires. Le portrait, s'il était resté des doutes, eût suffi à l'identification. Mme Crépin avait donné, pour être reproduite, une ancienne photographie d'elle en robe décolletée. Mais le dégradé de la lithographie avait effacé le contour de la robe.

— Elle a posé nue chez le photographe! dit avec horreur Mme Bourdon.

— Elle n'est pas si mal que ça! risqua M^e Bourdon.

Sous le regard de sa femme il s'empressa d'ajouter :

— Il est vrai que c'est un portrait de jeunesse...

En vers naïfs, Mme Louise Crépin confiait au public les émois d'une chair inassouvie. Elle narrait un mariage où elle n'avait connu, des extases espérées, qu'une triste blessure, puis une passion frénétique pour Albert.

« Albert éphèbe vierge à la pâmoison neuve » —

mais retenu malheureusement par les exigences du collège où il devait achever sa rhétorique, à en juger d'après cette déclaration :

Le baccalauréat lui défendait l'amour.

— Une abomination, Madame! affirmait Mme Bourdon. Je rends grâce à Dieu de n'avoir pas de fils: je n'oserais plus le laisser sortir dans Beau-melle, de peur que cette bacchante ne le prenne!

Les femmes cessèrent de saluer Mme Crépin. Mais les hommes, quand ils la rencontraient, prenaient des postures avantageuses. Ils se retournaient plusieurs fois, après l'avoir croisée.

On dit désormais : la poétesse.

Un jour elle s'en fut aux *Magasins réunis* acheter des gants. Le commis s'empressa. Il lui fit essayer plusieurs paires que lui-même boutonnait. Dans les rayons voisins ses camarades le surveillaient du coin de l'œil, en ricanant.

Quand elle fut partie, les plaisanteries allèrent leur train. On s'aperçut soudain qu'elle avait oublié son mouchoir sur une table.

Ce fut une explosion :

— Quel veinard!... Et cette façon de jeter le mouchoir!... Quand vas-tu le lui rapporter?...

Tous les matins, depuis ce jour-là, on interpellait le vendeur de la ganterie :

— Et ta poétesse?

Loin de se fâcher il faisait une réponse qu'il s'étudiait à rendre évasive et embarrassée.

Cependant Paul Moreau, le clerc, tirait quelque vanité d'avoir « lancé » Mme Crépin dans Beau-melle.

— Qui saurait, sans moi, qu'elle a écrit des vers? il laissait même comprendre qu'elle lui savait quelque gré de cette publicité, et il affecta de se faire apercevoir plusieurs fois, à une heure tardive, au bord du Loing, dans un lieu écarté, où précisément habitait la poëtesse.

La chose fut rapportée à M. Bourdon.

— Eh! Eh! jeune homme! fit le notaire, qui aimait la gaudriole. C'est de votre âge! Mais voici les vacances : Hector Chaudron va revenir à Beaumelle .. Prenez garde à votre conquête!

Hector Chaudron était le fils du grainetier en gros. Il travaillait son droit à Paris. Quelques succès dans les brasseries du quartier latin et une perte de cinquante louis, au poker, que son père avait dû solder, lui avaient valu le prestige d'un noceur et d'un homme à femmes.

Le mois d'août le ramena en effet. Informé, il décida de se présenter dès le lendemain chez la poëtesse. Il prit prétexte d'un sac de sarrazin que Mme Crépin avait commandé pour ses poules.

Ses amis, qui l'attendaient dans la rue, purent constater qu'il était demeuré dix minutes en tête à tête.

— Cet Hector, tout de même! disaient-ils avec admiration.

Huit jours plus tard, en dépit des questions, Hector qui entendait la galanterie française, était devenu impénétrable. Une fois seulement, au café du Commerce, il lui échappa :

— Peuh! ces femmes de lettres de province...

Des mois passèrent...

Une nuit Mme Crépin, échevelée, à demi-vêtue, les yeux agrandis de terreur, sonnait à la porte d'un médecin.

— Vite! vite! quelqu'un vient de se tuer chez moi!

C'était un prêtre, l'abbé Piédagnel, vicaire de la paroisse — et son amant.

Elle l'avait approché dans l'intimité propice du confessionnal, où elle venait confier les scrupules de sa pauvre âme romanesque. Lui — un gars solide de Bourgogne, à qui la continence pesait — avait voulu cette liaison, pour la commodité.

— J'irai vous voir chez vous, demain, à cinq heures, avait-il dit un jour.

Elle s'était laissée prendre tout de suite, par faiblesse, et parce qu'elle avait déjà l'habitude de lui obéir en toutes choses.

Et elle l'avait aimé frénétiquement. Depuis son mari, qui n'avait point compté pour elle, il était le premier qui matérialisât ses rêves.

Il se montrait dur, exigeait qu'elle n'assistât pas à sa messe ou à ses sermons, de peur qu'ils ne se trahissent, passait parfois une semaine entière sans qu'elle eût de ses nouvelles. Elle occupait sa solitude à lui dédier des vers passionnés où frémisait un double parfum de sacristie et d'alcôve. Il arrivait aussi qu'elle lui fit des scènes violentes de jalousie, car elle craignait toujours qu'il se lassât d'elle, ou qu'il ne la trompât avec une autre femme.

Le cadavre de l'abbé Piédagnel portait, à la tempe, un petit trou rouge.

— Il s'est suicidé devant moi, de désespoir, parce qu'il allait être nommé dans un autre diocèse, sanglotait Mme Crépin.

Mais les invraisemblances matérielles et morales rendaient ce récit inacceptable.

Quelques semaines plus tôt, l'abbé Piédagnel avait dit à l'abbé Loiseau, le second vicaire, son ami et son confident :

— Cette vieille folle m'embête... Je ne sais pas comment m'en débarrasser...

Mme Crépin fut arrêtée sous l'inculpation d'assassinat.

Beaumelle connut, à ce propos, les limites humaines de l'indignation.

On accumula contre la poëtesse les raccontars de commères, les clabauderies d'après boire. On lui fit porter le poids de l'infamie qui souillait l'Eglise.

L'accusation, d'ailleurs, ramassait tous les bruits.

— C'est Hector Chaudron, s'il voulait, qui pourrait dire des choses...

Hector Chaudron fut cité comme témoin. Il interrompit ses études pour répondre à la convocation. A Paris même il avait savouré l'avant-goût de sa gloire :

— Nous lirons ta déposition dans les journaux...

Sa famille l'accueillit avec attendrissement, parce que lui du moins avait échappé au revolver de la furie.

— Jeune homme...

Paul Moreau leva la tête. La voix de M^e Bourdon s'était faite solennelle :

— Jeune homme, il y a des devoirs auxquels on ne saurait se soustraire, si pénibles soient-ils. J'ai écrit au procureur de la République que vous demandiez à être entendu. Les criminels ne méritent pas de pitié. Il faut dire ce que vous savez...

— Je le dirai! répondit Paul Moreau, gravement.

M^e Bourdon lui serra la main.

— Alors tu ne seras pas mêlé au procès? C'est la preuve que tu n'as jamais couché avec elle! Tu nous a monté le coup!

Ainsi raillait-on, aux *Magasins réunis*, le commis à la ganterie, Jean Pilon.

Jean Pilon, lui aussi, écrivit au procureur de la République.

Le jour de l'audience arriva. Tout Beaumelle était au chef-lieu et encombrait la Cour d'assises. On se montrait les envoyés spéciaux des journaux de Paris.

Mme Crépin s'obstina dans son système de défense, l'abbé s'était suicidé parce qu'il ne pouvait survivre à la douleur d'une séparation. Des murmures coururent dans le public. La poëtesse prétendait aussi n'avoir jamais eu d'autre amant que l'abbé Piédagnel. Cette fois-ci des ricanements éclatèrent.

— Messieurs les jurés apprécieront d'après les témoignages, dit le président.

Jean Pilon fut introduit d'abord. Malgré son émotion, il eut le temps de distinguer au premier rang de l'assistance, ses collègues, qui lui firent un signe, il jura de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, puis il raconta dans ses détails l'histoire de la paire de gants et du mouchoir.

A ce point de son récit, comme il s'arrêtait, hésitant, le président, bon enfant, l'assista :

— Alors vous avez rapporté le mouchoir à l'inculpée, et... vous ne vous êtes pas dérobé à ses propositions?

— C'est cela même, Monsieur le président, balbutia Jean Pilon. Et il rougit comme une jeune fille.

A son tour Paul Moreau reconnut que chaque soir, pendant deux mois, il avait pénétré clandestinement dans la chambre de Mme Crépin.

tinement chez Mme Crépin en escaladant la clôture du jardinet, du côté de la rivière.

— C'est faux! c'est faux! protestait avec véhémence l'accusée.

Heureusement que trois personnes vinrent déclarer qu'elles avaient vu Paul Moreau...

Hector Chaudron commença sa déposition par ces mots :

— Un galant homme ne doit jamais charger une femme...

— Mais un honnête homme doit toujours aider l'œuvre de la justice, rétorqua le président.

Vaincu, le troisième amant de Mme Crépin s'inclina...

— L'inculpée, put affirmer dans son réquisitoire le procureur de la République, menait notoirement une vie de gourmandise...

Mme Crépin fut néanmoins acquittée, faute de preuves, pour le scandale de Beaumelle et l'affliction de la morale publique.

Au printemps qui suivit, Paul Moreau épousa Mlle Bourdon, la fille de son patron.

— Il a eu une jeunesse traversée d'aventures, disait de son gendre Mme Bourdon, mais il a attesté ses bons sentiments.

Hector Chaudron profita de l'automne et de sa séduction désormais irrésistible pour faire un enfant à la demoiselle des postes.

Quant à Jean Pilon il éprouva les tendresses successives de trois « gommeuses à voix » du beuglant, auxquelles il n'avait pas cru devoir cacher sa personnalité.

Comme Beaumelle-sur-Loing ne possède pas de garnison, il n'avait pas à appréhender la concurrence des sous-officiers.

R. LAUBEPAN.

— 1270 —

A nos Lecteurs

Que faut-il pour que l'*ŒUVRE* prospère ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'*ŒUVRE*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

Abonnez-vous à l'*ŒUVRE*,

Faites abonner vos amis

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

éclaire m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.
Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 50.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

VACANCES

Dame veuve recevrait une ou plusieurs personnes de bonne compagnie en son château de Normandie (près ligne de Dieppe). Confort, téléphone au château, pays très sain ; parc ombragé, 450 francs par personne et par mois. Arrangement pour famille.

LIVRES

Préparant un ouvrage je désire acheter ouvrages, volumes et brochures traitant de la juiverie, de la franc-maçonnerie, des protestans et des mélèques. Prière de faire des offres détaillées.

MES VINS : Un propriétaire du Chablis offre ses crus :

	la bouteille	la bouteille	
Chablis supérieur	1 50	Bourgogne supérieur	1 50
Chablis supérieur	1906. 2	Côte de Nuits	2 50
Chablis Première	1906. 3	Chambertin	1908. 3 50
Chablis Tête de Première. 1911.	4	Chambertin	1904. 4 "
Chablis (Les Clos ou Val- mur ou Blanchot)	1906. 5	Glos Saint-Jacques (Cham- bertin) 1904 et 1908 ou Pommard ou Corton	5 "
Chablis (Moutonne)	1906. 6	Grand Musigny (Comte de Vogué)	8 "
Grand Montrachet	1895. 10	Romanée-Conti (étampé). 1907. 15 "	
Grand Montrachet	1898. 9	Château du Clos Vougeot, 1911. 10 "	
Château du Clos Vougeot blanc (étampé)	1911. 10	Nuits Saint-Georges .. 1911. 7 "	
Contre remboursement, M. Laporte à Laroche (Yonne).			

ASUDA Pour les soldats, chasseurs, touristes. Pour les personnes qui supportent mal la chaussure vernie : pas de feux, pas d'ampoules ; bien-être absolu. Pour les travaux de couture ; pour le tennis : séche les mains moites.

Pour les dessous de bras : les corsages ne se tachent ni ne se brûlent plus. Déso-
dorise radicalement.

Supprime les feux et irritations de la peau des bébés.

Envoyez contre 2 fr. 50, aux Laboratoires, 5, rue Chateaubriand à Paris.

BEAUTÉ DES ONGLES “ROSABEILLE”

PRODUIT FRANÇAIS SANS ACIDE

Polissage instantané et durable même après lavage

Fr. 1 fr. — 3, rue du Sommerard, PARIS

Le Gérant : GARDANNE

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

Demandez à L'OEUVRE :

BROCHURES à 0 fr. 10 :

Le Parlement contre la Nation
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT de JOUVENEL

L'Assommoir National

o o

BROCHURES à 0 fr. 15 :

Les Mystères de l'Elysée
ou
Le Président, son Fils et Lanes
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT DE JOUVENEL

Comment nous débarrasser des Juifs

par URBAIN GOHIER

o o

BROCHURES à 0 fr. 25 :

ADIPEUX - ROI
par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE

Les deux Croix et le Croissant

par J. ODELIN

o

La Crise Sardinière

par André DORIS

o o

Peau-de-Balle

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE 0 fr. 95